

La Banque de France et l'Europe

L'ESSENTIEL

Depuis 1999 et la création de l'euro, la Banque de France n'est plus seulement la banque centrale de la France ; elle fait partie de l'Eurosystème, aux côtés de la Banque centrale européenne (BCE) et des 19 autres banques centrales nationales (BCN) des pays de la zone euro. Ces banques centrales partagent les mêmes objectifs : maintenir la stabilité des prix, préserver la confiance dans l'euro, et, sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix, soutenir les politiques économiques pour la prospérité de la zone euro.

La Banque de France détient 16,36 % du capital de la BCE. Elle participe à toutes les étapes du processus de décision de l'Eurosystème :

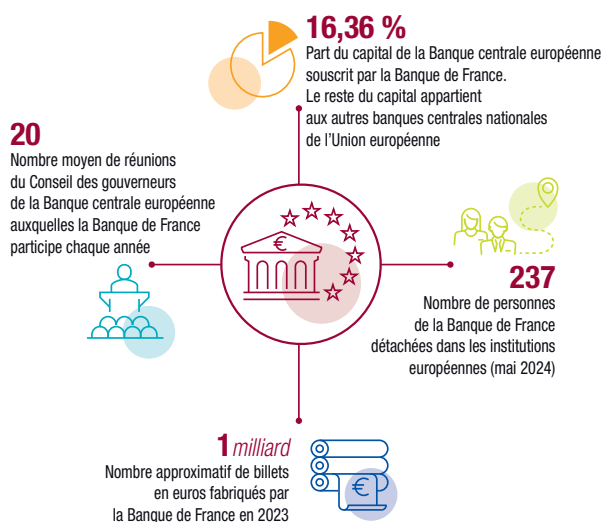
- elle effectue des études, des travaux de recherche et collecte des statistiques. Elle fait remonter ces informations au niveau européen ;
- sur cette base notamment, le Conseil des gouverneurs de la BCE, constitué du directoire de la BCE et des gouverneurs des banques centrales nationales, prend les décisions qui s'appliquent à toute la zone euro. Les principales sont relatives à l'évolution du taux d'intérêt directeur ;

- les décisions sont ensuite mises en œuvre de manière décentralisée par les banques centrales nationales dans chaque pays. Par exemple, la Banque de France assure le refinancement des banques installées en France ou bien encore la production et la mise en circulation des billets en euros sur le territoire français ;
- ces décisions sont expliquées dans tous les pays de façon cohérente en tenant compte des spécificités culturelles et institutionnelles.

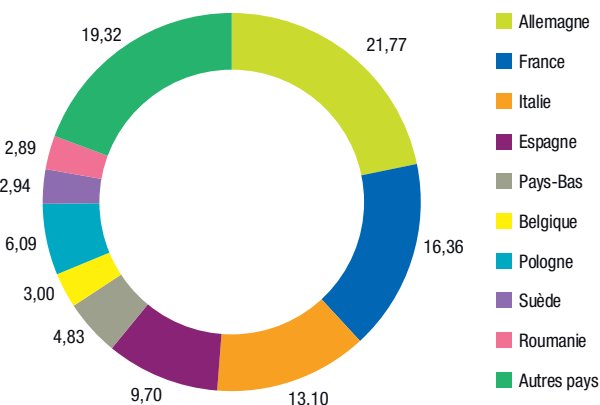
La Banque de France exerce aussi à l'échelle nationale des responsabilités attribuées par la loi, comme la lutte contre le surendettement. Au niveau européen, son expertise est reconnue dans des domaines tels que les systèmes de paiement, la fabrication des billets ou les interventions sur les marchés financiers. De même, elle participe activement aux réflexions et aux expérimentations en matière de monnaie numérique de banque centrale (MNBC) et au verdissement de la finance. Elle est également partie prenante du contrôle des banques dans le cadre du Mécanisme de surveillance unique (MSU). Ajoutées à son implication dans les groupes de travail de l'Eurosystème, ces caractéristiques contribuent à son poids en Europe.

La création de l'euro n'a donc pas supprimé le travail des banques centrales nationales mais l'a modifié en les conduisant à se concerter pour élaborer et appliquer la politique monétaire unique.

QUELQUES CHIFFRES



Répartition du capital de la Banque centrale européenne (en %)



Source : Banque centrale européenne.

Lecture : répartition du capital souscrit de la BCE entre les banques centrales nationales de l'UE, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024. Les banques centrales nationales des pays hors zone euro ne libèrent (c'est-à-dire : ne versent) qu'une petite partie de leur part de capital souscrit.

UN PEU D'HISTOIRE

- 1800 Création de la Banque de France.
- 1957 Signature du Traité de Rome : création de la Communauté économique européenne.
- 1992 Signature du traité de Maastricht qui prévoit l'instauration de l'Union économique et monétaire.
- 1998 Création de la Banque centrale européenne.
- 1999 La Banque de France contribue au passage du franc à l'euro.
- 2002 Mise en circulation des pièces et des billets en euros.
- 2014 La Banque de France participe au développement de l'Union bancaire et au Mécanisme de surveillance unique.

LA BANQUE DE FRANCE, L'EUROPE ET VOUS

Vous empruntez de l'argent à votre banque : le taux d'intérêt de votre crédit dépend notamment du taux directeur, déterminé par le Conseil des gouverneurs de la BCE. Le gouverneur de la Banque de France, membre de ce Conseil, participe à la fixation de ce taux, en fonction de la situation économique de la zone euro.

Vous déposez votre épargne en toute confiance dans un établissement de crédit : la Banque de France contribue au maintien de la stabilité financière. Les banques, notamment, font l'objet de contrôles et d'une supervision par les autorités nationales et européennes afin de prévenir les faillites et de sécuriser les dépôts des usagers.

Vous utilisez des moyens de paiement en euros : la Banque de France est le premier producteur de billets en euros. Elle a également contribué à mettre en place le mandat européen de paiement SEPA qui a facilité les transactions des Européens au quotidien.

COMPRENDRE

La coordination des politiques économiques

L'une des conditions du succès de la politique monétaire unique est la bonne coordination des politiques économiques entre les pays.

La Banque de France travaille en étroite relation non seulement avec les autres banques centrales nationales mais aussi avec les gouvernements et les institutions économiques européennes. Elle participe à la préparation des décisions de la zone euro, mais aussi plus largement à celles de l'**Union européenne (UE)**. Elle fait ainsi partie du **Comité économique et financier** qui réunit, à Bruxelles, les représentants des ministères des Finances, des BCN, de la BCE et de la Commission européenne. Ce comité prépare les travaux et les délibérations du **Conseil ECOFIN**, qui regroupe les ministres de l'Économie et des Finances des 27 États de l'UE et auquel les BCN participent deux fois par an. Pour ce faire, il suit la situation économique et financière de l'UE et de ses pays membres et émet des avis en matière de politique économique.

Enfin, la Banque de France fait partie du **Conseil européen du risque systémique**, créé en 2010 à la suite de la crise financière mondiale.



Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne, au siège de la BCE à Francfort.

POUR EN SAVOIR PLUS

À lire :

- Rapport annuel de la Banque de France, Banque de France
- Rapport annuel de la BCE, BCE
- Rapport annuel de la BCE – supervision bancaire, BCE
- La France et l'Europe : de la gestion des crises à une ambition de plus long terme, Lettre au président de la République, Banque de France, 2024

À voir :

- La BCE et l'Eurosystème expliqués en 3 minutes, vidéo BCE
- Le mécanisme de surveillance unique (MSU), BCE
- Carte interactive de la zone euro et de l'UE, BCE
- L'UE et la zone euro, dossier multimédia, Citéco